

MAIRIE DE PANNESSIERES
COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 9 juillet à 20 h 30.

Présents : Anne-Marie PEGUILLET, Corinne ODOBEL, Roseline PACCARD, Martine RAISON, Thomas ROUSSE, Jean-Claude COMPAGNO, Gaël MONNERET, Maurice MONNET, Pascal SIMONET, Christophe MARION.

Absent excusé : Jean-François REHFUSS.

A été élu secrétaire : Roseline PACCARD.

- Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil du 11 juin.

- **Délibérations** : votées à l'unanimité.

- N°19 : Vote des taux d'imposition. Les taux restent les mêmes qu'en 2019 :

- Taxe d'habitation : 5,90 %.
- Taxe sur le foncier bâti : 11,47 %.
- Taxe sur le foncier non bâti : 25,82 %.

- N°20 : Vote des subventions aux associations. Plusieurs associations ne souhaitent pas recevoir la subvention habituelle, mais préfèrent qu'une aide leur soit ponctuellement apportée. Le Conseil vote donc les subventions suivantes :

- Association sauvegarde du patrimoine : 50 €
- Fanfare de Conliège : 350 €
- Souvenir Français : 50 €
- Divers : 800 €

- N°21 : Vote des délégations au maire. Des seuils sont établis afin de poser des limites aux délégations du maire.

- N°22 : Vote de l'annulation de la délibération N° 3 et désignation du délégué suppléant à ECLA : La nomination de Jean-François REHFUSS ayant été refusée par les services de la préfecture pour vice de procédure, le conseil annule cette nomination et la remplace par celle du premier adjoint, Jean-Claude COMPAGNON.

- **Questions d'actualité** :

- Cartes jeunes. Le Conseil reconduit l'offre gratuite des cartes jeunes aux habitants (jusqu'à l'âge de 20 ans) qui viendront obligatoirement s'inscrire en mairie jusqu'au 31 juillet.

- Formation du CCAS. Anne-Marie PEGUILLET, adjointe en charge du CCAS présente les membres de cette commission qui a pour fonction de venir en aide aux personnes dans le besoin et d'organiser les commémorations ainsi que les actions en direction des enfants et des plus âgés.

- Point sur les travaux en cours ou en projets.
 - Gaël MONNERET présente les projets de travaux à entreprendre pour garder notre patrimoine en bon état. La toiture du clocher et celle des annexes de la mairie doivent faire l'objet de travaux. Des devis sont demandés.
 - La réalisation d'un petit parking rue du Haut est à l'étude afin de simplifier le stationnement des voitures.
 - Le chemin rural qui relie la voie Pannessières - La Lième à la route de Lavigny a été empierré et les cailloux broyés.
 - Des travaux de remise en état après exploitation et de dégagement sont prévus dans les parcelles 19 et 20. Ils seront réalisés par Mr. PELERIN.
 - Les marquages au sol sur les routes ont besoin d'être refaits, notamment les passages protégés. Un devis est en attente.
 - Le SIAAL poursuit ses études afin de réhabiliter le système de lagunage qui traite les eaux usées de Pannessières. Des mesures sont en cours. Dans l'attente de la réalisation de travaux importants, un système de filtrage doit être mis rapidement en place ...

- Achat terrains Mouillard et projets d'urbanisme. L'ensemble des terrains est aujourd'hui acheté. Le cabinet de géomètres ABCD est sollicité pour une étude de faisabilité de l'urbanisation de ces parcelles et de la construction d'un nouveau quartier. Une rencontre avec les plus proches voisins sera organisée.

- Du fait du retard pris dans l'installation du nouveau conseil, le bulletin de juillet ne paraîtra pas. Il est remplacé par une lettre d'information distribuée à tous les habitants.

- La commission communale des impôts directs a été mise en place par les services des finances, sur proposition du Conseil Municipal. Elle est consultable en mairie.

- Victor COMPAGNON a été tiré au sort comme juré de la cession du tribunal d'assises 2020.

- Dix affouagistes se sont inscrits pour l'exploitation 2020 – 2021, dans deux parcelles situées le long du chemin de Roche Gü.

- Questions diverses :

- Elections à ECLA. Le 16 juillet, un nouveau président de la communauté d'agglomération et d'une nouvelle équipe de direction seront élus. Une nouvelle équipe de gouvernance qui, au vu des résultats des élections municipales (notamment lédoniennes), sera sans doute sensiblement différente de la précédente. Nous souhaitons vivement que les difficultés financières soient résolues et les aspirations des petites communes mieux entendues.

- Le recensement de la population de la commune sera effectué du 21 janvier au 20 février 2021.

La séance est levée à 11 heures.
Prochain conseil en septembre.

Le maire : M.Monnet

